

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1123**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BP : Brevet professionnel Installations et équipements électriques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 Electricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un monteur électricien hautement qualifié capable d'animer une petite équipe. Dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics il est capable de préparer l'exécution d'un travail, d'ouvrir un chantier, d'en assurer l'exécution, le suivi et le contrôle (y compris au plan économique) et, enfin, de le clôturer. Toutes ces opérations sont menées dans le respect des normes et des règles relatives à la qualité et la sécurité (accès à plusieurs habilitation possible).

Il intervient au niveau de l'installation, du câblage et du raccordement :

- des organes de commande des chaînes de conversion d'énergie électrique liées à la force motrice, l'éclairage, l'électrothermie ou l'électrochimie ;
- des systèmes d'alimentation sans interruption ;
- des dispositifs de compensation d'énergie réactive ;
- des sources dans le domaine de l'éclairagisme.

Il procède également aux opérations de raccordements sur des installations du domaine de la haute tension et au montage de dispositifs (alarme, interphonie, téléphonie, régulation...) en tenant compte des phénomènes liés à leur mode de fonctionnement en courants faibles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises du bâtiment et des travaux publics spécialisées dans les travaux d'installations électriques.

Électricien, Monteur électricien

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1602 : Électricité bâtiment

F1605 : Montage de réseaux électriques et télécoms

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Etude d'une installation ou d'un équipement
- Activité relative à l'exécution d'un chantier en milieu professionnel
- Modification et mise en service d'une installation ou d'un équipement
- Maintenance d'une installation ou d'un équipement
- Mathématiques
- Expression française et ouverture sur le monde

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Après un parcours de formation continue	X	idem

En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté ministériel du 03 septembre 1997 portant création du Brevet professionnel installations et équipements électriques. Arrêté du 4 mai 2007 modifiant l'arrêté du 3 septembre 1997 portant création Brevet professionnel installations et équipements électriques.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

éduscol

Légifrance

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://eduscol.education.fr/cid47641/le-brevet-professionnel-bp.html>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :